

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 octobre 2015,

une enquête publique est ouverte du 16 novembre 2015 au 18 décembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de ECHIRE, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Coopérative laitière de la Sèvre relative à l'augmentation de l'activité de transformation de lait de la laiterie exploitée sur la commune de ECHIRE, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de ECHIRE, du 16 novembre 2015 au 18 décembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de ECHIRE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (COOPERATIVE LAITIERE DE LA SEVRE-LAITERIE D'ECHIRE), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Michel LICHOU, Maître de conférences, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de ECHIRE aux jours et heures suivants :

- **Lundi 16 novembre 2015 de 8 h30 à 11 h30**
- **Mardi 24 novembre 2015 de 8 h30 à 11 h30**
- **Jedi 3 décembre 2015 de 8 h30 à 11 h30**
- **Mercredi 9 décembre 2015 de 13 h30 à 16 h30**
- **Vendredi 18 décembre 2015 de 12h00 à 15h00**

En cas d'empêchement de Monsieur LICHOU, Monsieur Pierre URBANSKY, officier supérieur de gendarmerie en retraite, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 et à la mairie de ECHIRE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la Coopérative Laitière de la Sèvre 5, avenue de Niort 79370 CELLES SUR BELLE

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-et-arretes-complementaires-hors-enquetes-publiques>).